



## Chauffe eau HS lors de etat lieux signature BAIL

-----  
Par matbegaaar

Bonjour

J'ai signé mon bail et fait l'état des lieux le 8 Février 2022;

N'ayant pas pu vérifier tous les appareils

comme le chauffe eau, je me suis aperçu que le cumulus ne chauffait pas, MALGRE la mise en route le jour même de l'électricité.

J'ai de suite signalé à l'agence qui a fait intervenir un artisan pour constater seulement 3 JOURS après mon entrée dans les lieux.

il vient de constater que le chauffe eau est HS !

L'agence immobilier ni le propriétaire me donne de date pour la réparation, ou le changement du cumulus.

QUE dois je faire ?

C'est l'hiver et je j'ai réglé mon loyer et les frais d'agence, et je n'ai même les prestations d'un logement convenable.

ai je droit à une réduction sur le loyer ou les charges ?

Merci pour votre réponse